

ANNEXE
AU RAPPORT ANNUEL
2015

ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS

établis selon
les normes comptables
internationales IAS-IFRS



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO
Bâtisseurs d'Avenir

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	1
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	2
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	3
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
NOTE 1 : Résumé des principes et normes comptables appliqués par la bcdc	7
NOTE 2 : Notes relatives à la gestion des risques	14
NOTE 3 : Notes relatives au bilan	17
NOTE 4 : Notes relatives au compte de résultat	22
NOTE 5 : Avantages au personnel et autres rémunérations	24
NOTE 6 : Engagements de financement et de garantie	26
NOTE 7 : Informations complémentaires	26
LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	28



PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la Banque Centrale du Congo (BCC), les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers annuels selon les dispositions des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le calendrier fixé par la Banque Centrale du Congo prévoyait initialement une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 avec un bilan d'ouverture FTA (First Time Adoption) au 1^{er} janvier 2013. L'entrée en vigueur a toutefois dû être décalée au 15 mai 2016 avec un bilan FTA au 1^{er} janvier 2014, du fait du retard pris par les banques. Il est vrai que le passage aux normes IFRS est un chantier difficile qui mobilise nécessairement d'importantes ressources.

En dépit de la difficulté du projet, la Banque Commerciale Du Congo a respecté le calendrier initial, témoignant ainsi de sa volonté d'œuvrer en permanence en faveur d'une amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance.

Les nouvelles normes comptables internationales ont été appliquées par la Banque Commerciale du Congo à compter du 1^{er} janvier 2014 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards », et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 publiés selon les anciennes dispositions du Guide Comptable des Établissements de Crédit ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2014 publiés en normes IFRS.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ainsi que les chiffres comparatifs au 31 décembre 2014 sont préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. L'impact de l'application de ces normes est important. Elles permettent à la Banque Commerciale Du Congo de renforcer significativement ses fonds propres qui s'établissent à plus de 100 millions USD à fin 2015.

La Banque Commerciale Du Congo publie ainsi pour la deuxième année consécutive, ses états financiers en norme IFRS. Elle a bénéficié de l'expertise des cabinets internationaux spécialisés que sont Mazars (assistance technique) et PricewaterhouseCoopers (certification des comptes).

Les états financiers, objets du présent document, comprennent les états financiers certifiés par le commissaire aux comptes ainsi que les notes annexes qui leurs sont attachées, précédés par la déclaration du comité de direction de la Banque Commerciale Du Congo.



DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La direction de la banque est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés de la Banque Commerciale Du Congo S.A. (BCDC). Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes internationales d'information financière IAS-IFRS et comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat net global, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

La direction reconnaît sa responsabilité dans la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne afin d'atteindre l'objectif de la banque relatif à l'établissement de l'information financière conforme aux normes IAS-IFRS, y compris la conception et la mise en place de contrôles internes destinés à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs.

La direction déclare qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque Commerciale Du Congo, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

La direction a fait une évaluation objective de la banque et a une certitude raisonnable que la banque a les ressources adéquates afin d'assurer la continuité d'exploitation durant l'année financière à venir.

L'IMPACT DE L'APPLICATION
DES NORMES IAS-IFRS EST IMPORTANT.
ELLES PERMETTENT À LA BANQUE
COMMERCIALE DU CONGO DE RENFORCER
SIGNIFICATIVEMENT SES FONDS
PROPRES QUI S'ÉTABLISSENT À PLUS
DE 100 MILLIONS USD À FIN 2015.



CHRISTINE MBUYI NGALAMULUME,
DIRECTEUR EN CHARGE DE LA DIRECTION FINANCES ET CONTRÔLE,
MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA BCDC

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers de CDF

BILAN ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	340 037 287	222 335 503
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	34 782	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.1	11 500 000	36 136 528
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	242 417 450	244 965 151
Placements financiers	-	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	3.5	4 824 537	4 750 403
Actifs d'impôt différé	3.5	19 639 405	20 134 425
Comptes de régularisation et autres actifs	3.6	10 748 298	11 100 397
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Immeubles de placement	3.8	38 439 815	40 502 176
Immobilisations corporelles	3.9	63 471 627	62 811 680
Immobilisations incorporelles	3.9	399 396	276 248
Écarts d'acquisition	-	-	-
TOTAL ACTIF IFRS		731 512 597	643 012 511

En milliers de CDF

BILAN PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.3	16 225 863	3 190 919
Comptes à vue et dépôts de la clientèle	3.4	495 204 882	422 660 101
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Passifs d'impôt courant	3.5	4 501 165	5 940 281
Passifs d'impôt différé	3.5	28 160 154	28 580 318
Comptes de régularisation et autres passifs	3.7	47 098 359	46 431 952
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions pour risques et charges	3.10	31 409 766	34 371 139
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Capital et primes liées	-	4 982 000	4 982 000
Bénéfices non distribués : réserves et report à nouveau	-	86 910 525	76 591 720
Autres éléments du résultat global (OCI)	-	9 109 344	9 721 557
Résultat net de l'exercice	-	7 910 539	10 542 524
TOTAL PASSIF IFRS		731 512 597	643 012 511



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de CDF

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	4.1	30 294 901	31 794 310
Intérêts et charges assimilés	4.1	-4 259 409	-2 809 610
MARGE D'INTÉRÊTS	-	26 035 492	28 984 700
Commissions perçues	4.2	41 792 344	41 934 629
Commissions servies	-	-	-
+ Produits des autres activités	4.4	290 125	407 333
- Charges des autres activités	4.4	-2 930 082	-4 393 724
PRODUIT NET BANCAIRE	-	65 187 879	66 932 938
Charges de personnel	5.1	-24 652 454	-24 780 358
- Charges générales d'exploitation	-	-22 727 281	-24 074 312
Produits des activités non bancaires	4.5	8 982 700	10 921 987
Charges des activités non bancaires	4.5	-3 962 617	-3 069 648
Impôts et taxes	-	-1 094 462	-822 165
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-6 614 044	-5 777 302
+ Reprises aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	0	233 534
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-	15 119 721	19 564 674
- Coût du risque de crédit	4.3	-2 272 723	-4 317 206
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	12 846 998	15 247 468
Gains ou perte net sur autres actifs	-	533 422	429 459
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-	13 380 420	15 676 927
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4.6	-5 469 881	-5 134 403
RÉSULTAT NET		7 910 539	10 542 524

ÉTAT DU RÉSULTAT NET GLOBAL

	31/12/2015	31/12/2014
RÉSULTAT NET	7 910 539	10 542 524
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis	-572 625	39 588
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-572 625	39 588
Résultat net global	7 337 914	10 582 112

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de CDF

	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	TOTAL
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013	4 975 769	69 968 760	-	12 221 407	8 621 991	95 787 927
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013 corrigés	4 975 769	69 968 760	-	12 221 407	8 621 991	95 787 927
Opérations sur capital	6 231	-6 231	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	12 221 407	-	-12 221 407	-	-
Dividendes	-	-5 553 020	-	-	-	-
Actualisation des capitaux propres	-	-21 761	-	-	-	-
Autres	-	-17 435	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2014	-	-	-	10 542 524	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-
Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	1 099 566	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	4 982 000	76 591 720	-	10 542 524	9 721 557	101 837 801
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	10 542 524	-	-10 542 524	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Actualisation des capitaux propres	-	-72 223	-	-	-	-
Autres	-	-151 496	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2015	-	-	-	7 910 359	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-
Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	-612 213	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	4 982 000	86 910 525	-	7 910 359	9 109 344	108 912 408



TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts reçus / commissions reçues	75 186 998	78 448 776
Intérêts versés / commissions versées	-35 192 181	-33 505 950
Dividendes reçus	-	-
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de transaction	-	-
Autres sommes reçues nettes au titre des produits d'exploitation bancaire	-829 513	10 227 064
Sommes versées aux fournisseurs, salariés, état hors IS	-24 652 454	-24 780 358
Flux d'exploitation dégagés par le résultat	14 512 850	30 389 532
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	13 034 945	-1 938 105
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	74 973 397	-31 890 403
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-	-
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-
- Impôts versés	-4 947 913	-6 435 700
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	83 060 427	-40 264 208
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	97 573 278	-9 874 676
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	808 937	956 923
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 316 959	-5 507 596
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 508 022	-4 550 673
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	-5 553 020
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	80 795
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-5 472 225
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	93 065 256	-19 897 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	258 472 031	278 369 606
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	258 465 503	278 367 777
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 528	1 829
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	351 537 287	258 472 031
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	351 537 287	258 465 503
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	0	6 528
Variation de la trésorerie nette	93 065 256	-19 897 575

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LA BCDC

1.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La nature du contrôle (contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable) exercé par la société mère détermine son périmètre de consolidation. Les différentes méthodes de consolidation pouvant être adoptées par la société mère se présentent comme suit :

- ▶ Une intégration globale lorsque la société mère exerce un contrôle exclusif sur sa filiale et lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de bénéficier de ses activités.
- ▶ Une intégration proportionnelle lorsque la société mère exerce un contrôle conjoint et lorsque les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.
- ▶ Une mise en équivalence dès lors que la société mère exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

La BCDC détient une seule participation dans la société « L'IMMOBILIERE DE L'AGENCE DE LA GOMBE » qu'elle contrôle exclusivement et qu'elle consolide dans ses comptes par la méthode de l'intégration globale.



1.2 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes :

- ▶ **Le modèle du coût amorti** correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers et possédant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chacun des composants est amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.
- ▶ **Le modèle de la réévaluation** peut être retenu lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. Le montant comptabilisé dans ce cas correspond à la juste valeur de l'immobilisation à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeur. La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur correspond au prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

La valeur résiduelle correspond au prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité désigne la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Pour les besoins de la FTA (First Time Adoption), la BCDC a opté pour la réévaluation à la juste valeur pour les terrains et immeubles d'exploitation et pour l'application de l'approche par composants pour les mobiliers et matériels.

Les immobilisations concernées par les retraitements en FTA se présentent comme suit :

CATÉGORIE	LIBELLÉ	NATURE DE LA VALEUR RETENUE
Terrains et immeubles	Terrains	Réévaluation
	Immeubles d'exploitation	Réévaluation
Mobiliers et matériels	Caméras	Méthode du coût
	Matériel de communication	Méthode du coût
	Outillage	Méthode du coût
	Matériel informatique	Méthode du coût
	Matériel monétique	Méthode du coût
	Cabine électrique	Méthode du coût
	Photocopieur	Méthode du coût
Matériel productions énergies	Méthode du coût	
	Véhicules	Méthode du coût

Pour les évaluations ultérieures (post-FTA), les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle du coût amorti calculé sur la base de ce qui suit.

Immeubles d'exploitation : approche par composants / durées d'utilités

Les immeubles détenus par la BCDC ont été décomposés en six catégories se présentant comme suit :

DÉSIGNATION	CATÉGORISATION DES IMMEUBLES													
	CAT.1		CAT.2		CAT.3		CAT.4		CAT.5		CAT.6			
	TOURS (IMMEUBLES À PLUS DE 2 NIVEAUX)		IMMEUBLES D'EXPLOITATION À 2 NIVEAUX		IMMEUBLES D'EXPLOITATION À 1 NIVEAU		VILLAS/ RÉSIDENTIE DIRECTION		VILLAS LOUÉES AUX TIERS		AUTRES LOGEMENTS			
	Années	%	Années	%	Années	%	Années	%	Années	%	Années	%		
Gros-œuvres	60	27%	50	27%	50	27%	50	29%	30	36%	30	23%		
Étanchéité	50	4%	45	14%	35	15%	30	11%	25	9%	20	10%		
Agencement hors G.O. (faux-plafonds, cloisons, revêtement des murs, revêtement des sols...)	faux plafonds, cloisons, revêtements intérieurs: sols, murs...		40	45%	30	38%	30	37%	30	31%	20	26%	20	43%
	revêtements extérieurs des murs de façades		35	5%	35	3%	30	3%	30	3%	20	2%	20	4%
Installations techniques	30	14%	30	13%	25	13%	25	20%	20	21%	15	15%		
Menuiseries métalliques, passerelles métalliques	30	5%	30	5%	25	5%	25	6%	20	6%	15	5%		
	100%		100%		100%		100%		100%		100%			

Autres immobilisations

Les durées d'utilité des immobilisations autres que les immeubles d'exploitation se présentent comme suit :

TYPE	DURÉE EN SOCIAL	DURÉE UTILITÉ IFRS
Matériel roulant	4	5
Matériel monétique	10	Entre 5 et 10 ans
Matériel informatique	Entre 5 et 10 ans	Entre 5 et 10 ans
Matériel de bureau	10	10
Mobilier de bureau	10	10
Autre matériel et mobilier	10	10

Pour les réévaluations effectuées selon IAS 38, la juste valeur doit être déterminée par référence à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour qu'à la date de clôture, la valeur comptable de l'actif ne diffère pas de façon significative de sa juste valeur.

Il convient de préciser que si une immobilisation incorporelle est comptabilisée en utilisant le modèle de réévaluation, tous les autres actifs de sa catégorie doivent également être comptabilisés en utilisant le même modèle, à moins qu'il n'existe aucun marché actif pour ces actifs auquel cas l'immobilisation doit être comptabilisée au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La méthode retenue par la BCDC pour les immobilisations incorporelles est celle du coût.

1.3 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Après la comptabilisation initiale, deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- ▶ **Le modèle du coût** : l'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
- ▶ **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle est comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeurs ultérieures.

1.4 LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité peut choisir comme méthode comptable soit le modèle de la juste valeur, soit le modèle du coût amorti. La méthode retenue doit être appliquée à tous ses immeubles de placement.



- ▶ **Le modèle de la juste valeur** : la juste valeur d'un immeuble de placement tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en fera une utilisation optimale.
- ▶ **Le modèle du coût amorti** correspond au coût de l'immeuble de placement diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou pour la présentation en annexes.

En date de FTA, la BCDC a opté pour la réévaluation de ses immeubles de placement par référence à leur valeur d'expertise au 31/12/2012. Pour les évaluations ultérieures, le modèle retenu est celui du coût amorti basé sur l'approche par composants.

1.5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

PRÊTS ET CRÉANCES

Il s'agit des actifs et passifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que l'entité :

- ▶ a l'intention de vendre dans un avenir proche (actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat) ;
- ▶ désigne volontairement comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ▶ désigne comme disponibles à la vente.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- ▶ diminué des remboursements en principal ;
- ▶ majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- ▶ diminué de toutes les dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif (TIE).

DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur sur des prêts classés en prêts et créances.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt (impact du coût amorti) et le montant recouvrable estimé. Celui-ci représente la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine du contrat, des flux estimés recouvrables. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

- ▶ Dépréciation sur base individuelle :

Si le prêt fait l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux d'intérêt effectif d'origine du prêt; les flux futurs prennent en compte l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement. Les données observables permettant d'estimer les flux futurs doivent être suffisantes et pertinentes afin d'obtenir une estimation fiable de ceux-ci.

Si le prêt ne fait pas l'objet d'impayés mais présente des indices objectifs de dépréciation qui indiquent des difficultés à venir, l'entité aura recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs. Une fois positionnés dans le temps, les flux futurs seront actualisés au TIE d'origine du prêt.

Dans le cas où les statistiques ou les données observables se révèlent être limitées ou ne plus être pleinement pertinentes au vu des circonstances actuelles, l'entité aura recours à son jugement expérimenté et documenté.

- ▶ Dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuelle des créances ne révèle pas l'existence d'indice objectif de dépréciation, l'entité classe ces actifs dans un sous-groupe d'actifs homogènes ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires afin d'être soumis à un test de dépréciation collectif.

Dans le cas de la BCDC, l'option retenue a consisté à inclure dans la base de provisionnement sur base collective les créances répondant aux critères internes d'inscription sur la *watchlist* et présentant des indices de dépréciation. Pour ces créances, des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut ont été documentées pour chacune des catégories de risques afin d'aboutir à la provision comptabilisée en IFRS. L'approche sectorielle n'a pas à ce stade été privilégiée car jugée non discriminante pour l'identification et le suivi des risques, et en l'absence de lien établi historiquement entre des indices de dépréciation et des pertes constatées.

Options retenues pour la dépréciation des prêts et créances

Le calcul de la dépréciation sur base individuelle a été fait au moyen de fiches individuelles associées à chaque contrepartie défaillante. Ces fiches prennent en compte les garanties hypothécaires, financières, et éventuellement les récupérations estimées par les gestionnaires, servant à estimer les flux de récupération qui à leur tour permettent d'apprécier la dépréciation IFRS à constater.

S'agissant de l'estimation de la dépréciation collective, la BCDC s'est appuyée sur la catégorisation de la *watchlist* qui se base sur la constitution de groupes homogènes partageant des caractéristiques de risques similaires. En effet, les indicateurs de dépréciation de la *watchlist* (clignotants) permettent d'attribuer à chaque dossier une couleur en fonction des probabilités fortes ou faibles de passage au défaut.

Les probabilités de défaut (PD) estimées pour chaque couleur et le taux de perte en cas de défaut (LGD) appliqués à l'exposition au défaut (EAD), permettent d'estimer les pertes attendues pour chaque dossier. La BCDC agrège ces derniers pour obtenir le montant de la dépréciation collective.

EMPRUNTS ET DÉPÔTS

En IAS/IFRS, un dépôt ou un emprunt classé dans la catégorie « Autres passifs financiers » lors de sa mise en place doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. On entend par passif financier tout passif qui est :

- ▶ une obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier; ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité;
- ▶ un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui peut être :
 - un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou pourrait être tenue de livrer un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, ou
 - un instrument dérivé qui sera ou pourra être réglé autrement que par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même. A cette fin, les instruments de capitaux propres de l'entité n'incluent pas les instruments constituant eux-mêmes des contrats de réception ou de livraison future d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même.

1.6 TITRES

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- ▶ les titres de transaction (actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- ▶ les titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- ▶ les titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- ▶ les prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Les titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les titres du portefeuille 'available for sale' : « disponible à la vente »

Cette catégorie de titre prévoit de classer les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.



En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Les titres du portefeuille 'held to maturity' : « détenus jusqu'à l'échéance »

La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Les titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie « prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation est au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

La banque détient quelques titres disponibles à la vente. Elle possède également des titres de participation dans sa filiale SCI qui sont éliminés en consolidation.

1.7 PROVISIONS - PASSIFS NON FINANCIERS

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- ▶ une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- ▶ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- ▶ le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année, est obligatoire. De même, les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Le traitement adopté par la BCDC se présente comme suit :

- ▶ **Provision pour risques bancaires** : cette provision est annulée en IFRS et remplacée par une provision collective selon la norme IAS 39.
- ▶ **Provision générale pour pension / Provision pour risque à court terme** : cette provision est annulée en IFRS et remplacée par une provision calculée selon un modèle actuariel conformément à la norme IAS 19.
- ▶ **Provisions pour litiges** : elle comprend les divers risques judiciaires et autres. Elle est maintenue en IFRS, à l'exception de la provision forfaitaire pour litiges judiciaires faibles qui a été annulée en IFRS.
- ▶ **Provision pour engagements** : elle est constituée pour faire face aux engagements d'aval et de cautions et devra être maintenue en IFRS.
- ▶ **Provisions réglementées** :
 - Provisions sur ventes d'immeubles : dans le cadre de son plan de restructuration et après l'accord de la Banque Centrale du Congo, la BCDC a enregistré la plus-value réalisée sur cessions de ses immeubles dans un compte de provision générale en devises afin de renforcer ses fonds propres, les protéger contre l'érosion monétaire et améliorer ses ratios prudentiels. Cette provision est annulée en IFRS.
 - Provision pour reconstitution de capital : en vue de préserver le capital des banques contre l'érosion monétaire, tout en respectant le principe comptable de fixité du capital, la Banque Centrale du Congo a institué en 2003 la provision pour reconstitution du capital. Cette provision représente la différence négative entre la contrevaletur en monnaie nationale du capital social exprimée en devises au taux d'ouverture et celle au taux de clôture de la période, après prise en compte de la plus-value de la réévaluation des immobilisations dégagée durant l'exercice. Cette provision est annulée en IFRS.

1.8 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Selon la norme IAS 19, les avantages du personnel comprennent :

- ▶ **Les avantages à court terme** qui sont des avantages dont le règlement se fait intégralement dans les douze mois suivant la fin de période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Pour cette catégorie d'avantages, la BCDC calcule une provision se rapportant aux congés payés et aux pécules de congés.
- ▶ **Les indemnités de fin de contrat** qui sont des avantages du personnel payables lorsque l'entreprise s'engage à verser des indemnités à un salarié ayant quitté l'entreprise avant l'âge légal de départ à la retraite (cas du départ volontaire). Dans le cas d'une éventuelle demande de départ volontaire de l'un de ses salariés avant l'âge légal de retraite, la BCDC se réserve le droit d'accepter ou de refuser sa demande. Par conséquent, la BCDC ne prévoit aucune provision dans ce sens.
- ▶ **Les avantages postérieurs à l'emploi** qui désignent les avantages du personnel payables postérieurement à la cession de l'emploi. Selon le risque supporté par l'entreprise, la norme IAS 19 distingue entre deux types de régimes :
 - **Les régimes à cotisations définies** : dans ce type de régime, les entreprises s'engagent à cotiser régulièrement à une entité distincte pour le compte des salariés (une cotisation exprimée par exemple en % des salaires). Elles ne prennent aucun engagement sur le montant de la retraite supplémentaire qui sera versée in fine aux salariés et n'ont aucune obligation de paiement de cotisations supplémentaires si le régime ne dispose pas d'actifs pour financer les avantages accordés dans le cadre des services rendus par les salariés.
 - **Les régimes à prestations définies** : il s'agit des autres types de régimes. Un régime à prestations définies peut habituellement être soit de type additionnel, soit de type différentiel. Dans le premier cas, la rente versée s'ajoutera aux pensions servies par les régimes obligatoires. Dans le second cas, la rente correspondra à la différence entre un objectif global de retraite (encore appelé « chapeau » dans certains régimes) et les pensions servies par les régimes obligatoires, voire par des régimes à cotisations définies.

Les régimes à prestations définies octroyés par la BCDC concernent :

- les indemnités de départ à la retraite (déterminées sur la base d'un barème d'ancienneté) ;
- la rente ADVITAM qui a été remplacée depuis avril 2013 par un package versé au moment du départ du salarié.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, traduisant la dette actuarielle de la BCDC. L'engagement est évalué sur la base de la méthode des unités de crédits projetées (Projected Unit Credit Method) préconisée par la norme IAS 19 et ce, en se basant sur des hypothèses actuarielles (démographiques et financières).

La norme souligne que les hypothèses actuarielles doivent être « objectives et mutuellement compatibles » et régit la manière dont devrait être fixé le taux d'actualisation. (Il doit correspondre au taux de rendement des placements de haute sécurité de même durée que les engagements à la date d'évaluation).

Les différences liées aux changements d'hypothèses et les ajustements liés à l'expérience créent des écarts actuariels.

Le dernier amendement de la norme IAS 19 apporte de nombreuses modifications quant à la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Il supprime la méthode du corridor pour la reconnaissance des écarts actuariels et ne conserve qu'une seule méthode consistant à reconnaître l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres dès qu'ils surviennent sans possibilité de recyclage. Il supprime également la reconnaissance différée du coût des services passés : l'impact d'une modification de régime sera intégralement reconnu au résultat dès la survenance.

- ▶ **Les avantages à long terme** : cette catégorie inclut les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Comme avantage à long terme, la BCDC octroie à ses salariés des allocations spéciales d'ancienneté déterminées selon un barème défini par la banque. Il est à noter que les avantages à long terme sont évalués suivant la même méthode actuarielle précédemment explicitée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

1.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- ▶ lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- ▶ lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- ▶ lorsque la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.



1.10 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- ▶ un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif;
- ▶ un contrat de location simple qui est un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Le taux d'intérêt implicite (TII) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- ▶ la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et
- ▶ la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Il est à noter que les contrats de location ne sont pas applicables au niveau de la BCDC.

NOTE 2 : NOTES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Les dirigeants de la banque sont convaincus que le respect des normes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que la pratique d'une saine politique de conformité et le respect d'un code de bonne conduite des affaires ne peuvent que contribuer à valoriser la relation clients. C'est pourquoi la BCDC a renforcé ses ressources affectées aux activités de contrôle, dans une démarche rigoureuse de mesure, de suivi et de prévention des différents types de risques auxquels les activités de banque sont exposées.

La BCDC s'est dotée d'une structure d'organisation centralisée pour la gestion des risques, dont les responsabilités incombent respectivement au conseil d'administration et au comité de direction. Le comité de direction se fait assister par une série de comités spécifiques au sein de la banque, notamment le comité de trésorerie, le comité ALM (Asset and Liability Management), le comité de gestion des risques opérationnels, le comité crédit, le comité sécurité et le comité des risques judiciaires.

Pour optimiser ses systèmes de contrôle, la banque poursuit le renforcement de ses ressources humaines en la matière. En parallèle, elle redessine les champs de compétence et de responsabilité des niveaux de contrôle de première ligne et de second niveau, indépendamment de la mission de l'audit interne dont la fonction consiste essentiellement à évaluer le bon fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle sur base des normes et procédures existantes.

2.1 MONITORING

La structure de la direction des Risques a été récemment modifiée de manière à prendre en compte les pratiques d'excellence dans le domaine de la gestion des risques. A l'exception de la conformité et du contrôle comptable, ce dernier révélant des missions de la direction Finances et Contrôle, les contrôles de second niveau sur les domaines où se concentrent les principaux risques pour la BCDC ont été intégrés dans les missions du nouveau département Suivi et Contrôle des Risques.

Le département Suivi et Contrôle des Risques est également chargé de l'actualisation de la cartographie des risques pour l'ensemble de la banque.

Selon une approche structurée d'évaluation des risques, la fonction Risk Management de son côté élabore des plans d'actions pour remédier aux déficiences identifiées.

La fonction Risk Management est également chargée d'analyser toutes les procédures et de donner l'aval de la direction des Risques avant diffusion.

La surveillance indépendante des risques encourus organisée au niveau Risk Management et Suivi et Contrôle des Risques est régulièrement rapportée au comité de direction et au comité d'audit, risque et compliance par le directeur des Risques.

L'audit interne supervise l'efficacité du contrôle interne à tous les échelons de la BCDC. Les auditeurs ont pour mission d'évaluer la protection des actifs, l'efficacité des opérations, le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que la fiabilité de l'information financière et de gestion. Ils présentent des recommandations fondées sur leurs observations et assurent le suivi de leur bonne application.

La méthodologie de l'audit interne se fonde sur le modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) lui permettant de se référer à des standards de contrôle généralement reconnus. L'audit interne est habilité à auditer les activités de la banque sous tous leurs aspects et bénéficie à cet effet des ressources qualitatives et quantitatives adéquates pour un maximum d'efficacité. L'audit interne assure donc un contrôle indépendant et objectif sous l'autorité de l'auditeur général. En outre, l'auditeur général de la BCDC dispose d'un accès direct au président du comité d'audit, risques et compliance dont il dépend et qu'il rencontre régulièrement.

2.2 COMPLIANCE

La fonction Compliance est animée par l'ambition de protéger la banque des risques de non-conformité et de veiller à ce que son développement se fasse dans un environnement de risques maîtrisés. La responsabilité de la fonction Compliance est de diffuser cette ambition au sein de toutes les entités de la banque afin qu'elle soit de plus en plus intégrante de l'activité de tout collaborateur.

La fonction Compliance vise à obtenir une assurance que la BCDC et son personnel se conforment effectivement aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règles internes et aux normes éthiques en vigueur tant au niveau national qu'international. La fonction Compliance a également pour mission d'entretenir une relation de confiance et de compréhension mutuelle avec les régulateurs et les autorités de contrôle. La prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est une des préoccupations majeures de la politique d'intégrité de la banque. L'objectif étant que chacun, à son niveau, mette tout en œuvre pour réduire les risques induits par cette problématique.

À cet effet, le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme est régulièrement mis à jour. Le comité de direction approuve les principes, les règles et les procédures en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Ceux-ci s'appliquent à tous les services de la banque et font l'objet d'un programme de sensibilisation et d'information à l'ensemble du personnel.

Extension du champ d'action de la fonction Compliance

Le processus d'extension du champ d'action de la fonction compliance a été entamé et se poursuit dans le cadre du projet Risk Self Assessment – RSA.

2.3 LA GESTION DES RISQUES PAR LES FONCTIONS DE SUPPORT

A partir de 2013 une structure puissante de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en place pour mesurer, contrôler et gérer efficacement l'ensemble des risques auxquels sont exposées les activités de la banque et en particulier le risque ALM, le risque opérationnel, le risque compliance et le risque de crédit selon la taxonomie standardisée des risques utilisée par la BCDC.

Le risque ALM

Le comité ALM utilise les outils de surveillance et de suivi pour déterminer, notamment :

- ▶ les marges applicables aux taux d'intérêts en fonction de la nature de l'opération : crédit, dépôt, placement de trésorerie;
- ▶ les disponibilités en ressources allouées aux opérations de crédits et par conséquent le coefficient de liquidité minimum;

- ▶ les disponibilités en ressources allouées aux opérations de crédits à long terme;
- ▶ la politique en matière d'opérations de change;
- ▶ la politique en matière de placements;
- ▶ le plan d'actions pour prévenir et circonscrire les risques en cas de détérioration subite du marché et proposer les réponses les plus adéquates afin de sauvegarder les intérêts de la clientèle et de la banque.

Le risque opérationnel

Les initiatives prises par la BCDC durant les exercices précédents pour améliorer le suivi et la gestion du risque opérationnel ont été poursuivies et intensifiées.

En effet, la banque dispose d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard des facteurs tant internes qu'externes. Cette cartographie prévoit les actions nécessaires en vue de maîtriser les risques, limiter les perturbations de l'activité et assurer la continuité de l'exploitation en cas de survenance de tels risques. Les plans de secours sont en voie de finalisation dans chaque entité et ligne de métier.

Le risque compliance

La fonction Compliance assure le contrôle du risque compliance dans l'ensemble de la banque, quelles que soient ses activités.

Dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, la protection de la réputation de la banque, le contexte national et international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené la banque à mettre en place un dispositif renforcé.

Cela se traduit notamment par :

- ▶ une actualisation régulière des procédures d'identification des clients et l'adaptation permanente des facteurs de risque;
- ▶ une révision de l'ensemble de la clientèle existante selon les règles du « Know Your Customer », accompagnée d'un reporting régulier;
- ▶ un comité d'acceptation des clients;
- ▶ la poursuite du développement et de la mise à jour régulière d'outils informatisés de surveillance;
- ▶ la poursuite des actions de sensibilisation et de formation à la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.



Le risque de crédit

La banque dispose d'instruments nécessaires pour évaluer et suivre correctement ce type de risque.

Pour circonscrire ce risque, la BCDC applique des procédures de contrôle très strictes dans le cadre de sa procédure d'approbation des crédits tout à fait indépendante.

La politique de crédit vise notamment à répartir le risque entre différents secteurs.

En complément, pour gérer l'exposition au risque de crédit, la BCDC pratique un système de notation interne sur la totalité du portefeuille.

L'ensemble des engagements de la banque est revu trimestriellement. Une structure efficace répond aux besoins de la banque en matière de recouvrement des créances litigieuses et amorties.

Assurément « au cœur du business », la fonction Crédit d'un point de vue organisationnel relève d'une stricte séparation des pouvoirs entre les organes de gestion et de contrôle. Le comité Crédit est responsable des décisions en matière de crédit tandis que le comité de direction a pour mission de définir la politique et la méthodologie en matière de risque de crédit.

Pour rendre la gestion du risque de crédit encore plus performante, un département (le département Crédits) est chargé de l'organisation de la gestion des crédits depuis l'analyse, la prise de décision et la réalisation, jusqu'au remboursement ou la récupération, tandis que la direction des risques est chargée du contrôle et du suivi des aspects stratégiques de la fonction crédit au sein du département Risk Management.

Le système de contrôle interne est dynamique et s'adapte continuellement aux changements constatés dans l'environnement interne et externe, notamment à toutes les modifications réglementaires.

Le comité d'audit, risques et compliance analyse l'efficacité de ce système et fait régulièrement rapport au conseil d'administration. Pour mener à bien sa mission, le comité s'est fondé sur les rapports détaillés sur les contrôles internes de la direction de l'Audit interne, les rapports du compliance officer et des auditeurs externes, les rapports du directeur en charge de la direction des Risques, des informations sur les pertes opérationnelles ainsi que des informations sur les affaires en contentieux et les rapports de mission de l'Autorité de contrôle.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à une demande de flux de trésorerie sortant attendue ou inattendue, obligeant la banque à ne pas respecter ses engagements ou ses échéances à un moment donné.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique générale de liquidité et de trésorerie, intégrant un plan de refinancement en permanence dans des conditions normales du marché et un plan de refinancement d'urgence dans des hypothèses de tension de liquidité. La banque a mis en place des tableaux de bord de gestion de risque de liquidité tenant compte des ratios prudentiels et des indicateurs internes avec des clignotants d'alerte.

La liquidité globale de la banque se situe à 113% à fin 2015 venant de 104% à fin 2014.

LIQUIDITÉ (%)	NORME BCC		
		DÉC.-15	DÉC.-14
Liquidité CDF	≥ 100%	138%	111%
Liquidité Monnaies Étrangères	≥ 100%	102%	100%
Liquidité globale	≥ 100%	113%	104%

Le risque de change

Le risque de change pour la banque traduit une probabilité de perte résultant d'une diminution de valeur des avoirs libellés en devises étrangères (en cas de baisse du cours de la devise) ou de l'augmentation des engagements libellés en devises étrangères (en cas de hausse du cours).

La position de change est définie comme le solde en contreva-leur en franc congolais des avoirs et des engagements (éléments du bilan et de hors bilan moins les opérations dont le risque est pris en charge par l'État et les positions structurelles) libellés en devises étrangères. La position nette dans une devise est qualifiée de longue lorsqu'il y a plus d'avoirs que d'engagements et elle est dite courte dans la situation inverse. Dans cette optique, la banque tient à être continuellement en phase avec la norme prudentielle relative à la position de change. La position de change sera alors le solde en contreva-leur en francs congolais des avoirs et engagement libellés en devises étrangers.

La banque se fixe donc pour objectif de respecter un ratio entre sa position courte ou longue et ses fonds propres réglementaires inférieur en valeur absolue à 5%. Cependant pour les devises les plus usuelles, le plafond en valeur absolue est porté à 15%.

2.4 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo relative aux normes prudentielles de gestion impose aux établissements de crédit des normes à respecter en matière d'adéquation des fonds propres.

La composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base ont augmenté de 11% entre 2014 et 2015 et la banque a consolidé ses fonds propres prudentiels en 2015 (+1%) grâce notamment à l'augmentation des réserves.

Les fonds propres prudentiels respectent aussi les limites imposés en terme des fonds propres complémentaires (maximum de 100% des fonds propres de base).

Le capital minimum

Le capital minimum calculé à des fins prudentielles est conforme aux exigences du régulateur qui impose à toute banque de disposer à tout moment d'un montant de capital réglementaire supérieur ou égal à l'équivalent en franc congolais de 10 MUSD, soit 9279 MCDF à fin 2015 et 9255 MCDF à fin 2014.

La solvabilité

Entre 2014 et 2015, la solvabilité de la banque (calculée sur base des normes GCEC) est restée stable à 13% pour la solvabilité du noyau dur et à 22% pour la solvabilité globale.

La norme édictée par l'instruction n°14 de la BCC étant :

- ▶ une solvabilité de base de 7% minimum entre les fonds propres de base et le total de risques bancaires ;
- ▶ une solvabilité globale de 10% minimum entre les fonds propres réglementaires et le total des risques bancaires.

RATIOS D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES (%)			
	NORME BCC	DÉC.-15	DÉC.-14
Solvabilité du noyau dur (TIER I Capital Adequacy Ratio)	≥ 7%	13%	11%
Solvabilité globale (Total Capital Adequacy Ratio)	≥ 10%	22%	21%
Adéquation des fonds propres (FPB/FPP)	≥ 50%	59%	54%

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le détail des prêts et créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

En milliers de CDF

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	31/12/2015			31/12/2014
	TOTAL	BANQUE CENTRALE DU CONGO	BANQUES & AUTRES INST. FINANCIÈRES	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit	1 500 000	-	1 500 000	6 528
Placements en billets de trésorerie BCC	10 000 000	10 000 000		36 130 000
Total	11 500 000	10 000 000	1 500 000	36 136 528



3.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle se détaillent comme suit :

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	31/12/2015	31/12/2014
Crédits à long terme	3 170 864	4 474 978
Crédits à moyen terme	52 709 323	56 857 027
Crédits à court terme	5 422 549	14 936 440
Découverts	114 779 524	147 053 548
Portefeuille effets commerciaux	2 673 831	3 344 481
Crédits à surveiller	52 861 098	-
Crédits non-performants	30 219 347	37 622 002
Total des prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation	261 836 536	264 288 476
<i>Dont encours déprécié sur base collective</i>	14 533 679	15 768 605
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	19 419 086	19 323 325
<i>Dépréciation collective</i>	1 134 794	1 554 442
<i>Dépréciation sur créances individuellement significatives</i>	15 520 409	13 584 428
<i>Dépréciation sur créances individuellement non significatives</i>	2 763 883	4 184 455
Total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation	242 417 450	244 965 151

En 2015, les créances à surveiller sont déclassées de l'encours sain et constituent, avec les crédits non-performants, l'encours des créances en souffrance, au regard des dispositions de l'Instruction n°16 de la Banque Centrale, modification n°2 mise en vigueur en janvier 2015.

L'encours brut des crédits à décaissement se détaille comme suit par marchés et par devises :

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE PAR MARCHÉS	31/12/2015					31/12/2014
	TOTAL	PUBLIC		PRIVÉ		TOTAL
		ADMIN. PUBLIQUE	ENTREPRISES PUBLIQUES	ENTREPRISES PRIVÉES	MÉNAGES & PARTICULIERS	
Total crédits à long terme	3 170 864	0	0	0	3 170 864	4 474 978
Crédits à moyen terme	52 709 323	1 896 560	4 539 748	30 068 874	16 204 141	56 857 027
Crédits à court terme	5 422 549	0	738 537	2 326 337	2 357 675	14 936 440
Découverts	114 779 524	222 192	10 736 241	88 043 725	15 777 366	147 053 548
Portefeuille effets commerciaux	2 673 831	0	0	2 666 398	7 433	3 344 481
Crédits en souffrance	83 080 445	1 854 860	258 733	55 919 909	25 046 943	37 622 002
Total	261 836 536	3 973 612	16 273 259	179 025 243	62 564 422	264 288 476

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE PAR DEVISES	31/12/2015			31/12/2014
	TOTAL	CDF	DEVISES ÉTRANGÈRES	TOTAL
Total crédits à long terme	3 170 864	0	3 170 864	4 474 978
Crédits à moyen terme	52 709 323	6 949 231	45 760 092	56 857 027
Crédits à court terme	5 422 549	914 784	4 507 765	14 936 440
Découverts	114 779 524	2 746 819	112 032 705	147 053 548
Portefeuille effets commerciaux	2 673 831	0	2 673 831	3 344 481
Crédits en souffrance	83 080 444	7 741 386	75 339 059	37 622 002
Total	261 836 536	18 352 220	243 484 316	264 288 476

3.3 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit se présentent comme suit :

En milliers de CDF

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	31/12/2015			31/12/2014
	TOTAL	BANQUE CENTRALE DU CONGO	BANQUES ET AUTRES INST. FINANCIÈRES	TOTAL
Banques centrales, services publics, services de chèques postaux	5 719 213	5 719 213	-	1 758 925
Emprunts à terme	4 639 576	-	4 639 576	-
Correspondants	5 777 810	-	5 777 810	1 429 481
Comptes ordinaires créditeurs	89 264	-	89 264	2 513
Total	16 225 863	5 719 213	10 506 650	3 190 919

3.4 DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Le tableau suivant détaille les dépôts de la clientèle au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue créditeurs	379 078 102	331 178 631
Comptes d'épargne	33 549 076	33 952 670
Comptes à terme	66 122 015	44 374 353
Autres dettes envers la clientèle	16 455 689	13 154 447
Total	495 204 882	422 660 101

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE PAR MARCHÉS	31/12/2015					31/12/2014
	TOTAL	PUBLIC		PRIVÉ		TOTAL
		ADMIN. PUBLIQUE	ENTREPRISES PUBLIQUES	ENTREPRISES PRIVÉES	MÉNAGES & PARTICULIERS	
Comptes à vue créditeurs	379 078 102	56 279 136	71 181 616	166 037 346	85 580 004	331 178 631
Comptes d'épargne	33 549 076	495 255	88 949	2 314 143	30 650 728	33 952 670
Comptes à terme	66 122 015	562 525	6 008 408	12 776 250	46 774 831	44 374 353
Autres dettes envers la clientèle	16 455 689	0	0	2 818 777	13 636 913	13 154 448
Total	495 204 882	57 336 916	77 278 973	183 946 515	176 642 476	422 660 101

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE PAR DEVISES	31/12/2015			31/12/2014
	TOTAL	CDF	DEVISES ÉTRANGÈRES	TOTAL
Comptes à vue créditeurs	379 078 102	119 243 238	259 834 864	331 178 631
Comptes d'épargne	33 549 076	2 603 912	30 945 164	33 952 670
Comptes à terme	66 122 014	412 370	65 709 644	44 374 353
Autres dettes envers la clientèle	16 455 690	566 595	15 889 095	13 154 448
Total	495 204 882	122 826 115	372 378 767	422 660 101



3.5 IMPÔT COURANT ET IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé actif :

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	4 824 537	4 750 403
Impôts différés	19 639 405	20 134 425
Total actifs d'impôts courants et différés	24 463 942	24 884 828

L'impôt différé passif :

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	4 501 165	5 940 281
Impôts différés	28 160 155	28 580 318
Total passifs d'impôts courants et différés	32 661 320	34 520 599

En raison de la déductibilité fiscale des provisions sur les créances, le montant le plus faible entre les provisions en statutaires et celles en social a été retenu pour le calcul de l'impôt différé actif.

3.6 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres actifs et comptes de régularisations se détaillent comme suit :

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Débiteurs divers	5 104 535	5 404 098
État débiteur	109 086	148 416
Avances au personnel	2 397 485	2 812 529
Garanties et cautionnements	241 804	248 415
Autres débiteurs divers	2 356 159	2 194 737
Comptes de régularisation	5 643 763	5 696 300
Produits à recevoir	2 901 845	3 419 258
Charges constatées d'avance	1 352 493	1 162 819
Comptes de régularisation divers	1 389 425	1 114 223
Total	10 748 298	11 100 397

3.7 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Créditeurs divers	27 716 943	30 067 168
État créateur	8 265 138	7 611 379
Autres créditeurs divers	18 493 585	21 522 064
Garanties et cautionnements	958 220	933 725
Comptes de régularisation	19 381 416	16 364 784
Charges à payer	7 257 651	6 904 057
Produits constatés d'avance	170 378	209 835
Comptes de régularisation divers	11 953 387	9 250 892
Total	47 098 359	46 431 952

3.8 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont constitués principalement de biens immobiliers mis en location par la banque :

En milliers de CDF

IMMEUBLES DE PLACEMENT	2015			2014		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2015	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2014
Terrains	19 464 664	-	19 464 664	8 988 266	-	8 988 266
Constructions	23 464 279	4 801 823	18 662 456	34 029 477	2 879 865	31 149 611
Autres immobilisations	563 612	250 917	312 695	514 091	149 792	364 299
Total	43 492 556	5 052 741	38 439 815	43 531 834	3 029 657	40 502 176

3.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant classe les immobilisations dont dispose la BCDC par nature et décrit les différentes variations et mouvements qu'elles ont connu durant l'exercice :

En milliers de CDF

	2015			2014		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2014	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2013
Terrains et immeubles	53 629 692	4 579 810	49 049 882	50 708 569	3 062 409	47 646 159
Mobilier et matériel de bureau, matériel informatique	28 718 532	18 782 215	9 936 317	26 722 352	16 640 417	10 081 935
Autres immobilisations	1 944 346	697 264	1 247 082	2 063 401	579 626	1 483 776
Avances et acomptes sur immobilisations	3 238 346	0	3 238 346	3 599 808	-	3 599 808
Total Immobilisations corporelles	87 530 916	24 059 289	63 471 627	83 094 130	20 282 452	62 811 678
Logiciels informatiques	2 785 907	2 386 511	399 396	2 493 560	2 217 312	276 248
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	2 785 907	2 386 511	399 396	2 493 560	2 217 312	276 248

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges et les mouvements qu'ont connus ces dernières durant l'exercice se présentent comme suit :

En milliers de CDF

	SOLDE AU 31/12/2014	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	IMPACT OCI	SOLDE AU 31/12/2015
Provision pour engagements sociaux	29 470 917	0	-3 199 137	941 866	27 213 646
Provision pour litiges	4 864 032	409 500	-1 159 894	-	4 113 638
Autres provisions pour risques et charges	36 191	55 343	-9 052	-	82 482
Provisions pour risques et charges	34 371 140	464 843	-4 368 083	941 866	31 409 766

La provision pour engagements sociaux couvre l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et de long terme à hauteur de KCDF 26 565 325 (voir Note 5.2), ainsi que l'engagement pour les avantages à court terme estimés à KCDF 648 324 au 31 décembre 2015.

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 ANALYSE DES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

Le tableau suivant détaille les intérêts perçus et les intérêts versés par la banque :

En milliers de CDF

	31/12/2015			31/12/2014		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Intérêts et produits assimilés	30 294 901	0	30 294 901	31 794 310	-	31 794 310
Sur les établissements de crédit	556 971	-	556 971	291 517	-	291 517
Sur la clientèle	28 783 085	-	28 783 085	30 913 629	-	30 622 112
Impact de désactualisation	954 845	-	954 845	880 681	-	880 681
Sur autres actifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	30 294 901	-	30 294 901	31 794 310	-	31 794 310
Intérêts et charges assimilés	-	4 259 409	-4 259 409	2 809 610	2 809 610	-2 809 610
Sur les établissements de crédit	-	150 876	-150 876	-	3 871	-3 871
Sur la clientèle	-	4 108 533	-4 108 533	-	2 805 739	-2 805 739
Sur dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Sur autres passifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	4 259 409	-4 259 409	-	2 809 610	-2 809 610
Produits nets des intérêts	-	-	26 035 492	-	-	28 984 700

4.2 ANALYSE DES COMMISSIONS

Les commissions perçues et payées par la BCDC se présentent comme suit :

En milliers de CDF

	31/12/2015			31/12/2014		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Analyses des commissions (produits)	41 792 344	-	41 792 344	41 934 629	-	41 934 629
Sur opérations de change, commissions et profits sur gestion des titres	-	-	-	281	-	281
Commissions et profits sur opérations de change	11 409 719	-	11 409 719	11 114 419	-	11 114 419
Commissions sur opérations de hors bilan	2 474 329	-	2 474 329	3 924 091	-	3 924 091
Commissions sur prestations de services	15 062 378	-	15 062 378	13 657 866	-	13 657 866
Commissions perçues sur billets	1 331 439	-	1 331 439	1 283 036	-	1 283 036
Commissions perçues sur frais de dossiers	2 415 101	-	2 415 101	2 504 151	-	2 504 151
Autres commissions	9 099 377	-	9 099 377	9 450 785	-	9 450 785
Analyses des commissions (charges)	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur autres prestations de services	-	-	-	-	-	-
Produits nets de commissions	41 792 344	-	41 792 344	41 934 629	-	41 934 629

4.3 COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque entre 2014 et 2015 se présente comme suit :

En milliers de CDF

	SOLDE AU 31/12/2014	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE AU 31/12/2015
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	11 649 786	3 685 526	4 639 623	10 695 688
- Dotation aux provisions sur créances en souffrance	9 407 537	-	4 230 626	5 716 911
- Pertes sur créances douteuses couvertes et non couvertes par des provisions	408 997	-	408 997	0
- Dotation aux provisions pour risques, pertes et charges	1 833 252	3 685 526	-	5 518 777
Reprises de provisions et récupération des créances irrécouvrables	7 332 580	1 964 433	874 048	8 422 965
- Reprise de provisions pour risques, pertes et charges	5 470 751	-	874 048	4 596 703
- Reprise de provisions sur créances douteuses de la clientèle	1 843 750	1 952 186	-	3 795 936
- Récupération sur créances amorties ou abandonnées	18 079	12 247	-	30 326
Coût du risque	4 317 206	1 721 093	3 765 575	2 272 723

4.4 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des titres de placement	158 930	266 987
Autres produits bancaires	131 195	140 346
Total produits	290 125	407 333
Détail des charges des autres activités bancaires	373 984	418 370
Divers charges des autres activités bancaires	2 556 098	3 975 354
Total charges	2 930 082	4 393 724

4.5 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITÉS NON BANCAIRES

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Détail des produits des activités non bancaires	8 982 700	10 921 987
Détail des charges des activités non bancaires	-3 962 617	-3 069 648
Total	5 020 083	7 852 339

4.6 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'impôts courants	5 048 828	6 568 498
Impacts d'impôts différés	421 053	-1 434 095
Total impôts	5 469 881	5 134 403



NOTE 5 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

5.1 CHARGES DU PERSONNEL

En milliers de CDF

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et appointements	19 009 002	19 036 572
Primes et gratifications	2 879 839	3 039 825
Charges d'assurances sociales	2 175 703	2 071 416
Charges de formation	225 471	299 038
Autres charges de personnel	362 439	333 507
Total	24 652 454	24 780 358

5.2 AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la BCDC octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière déterminées selon un barème prenant en compte l'ancienneté de l'employé. De plus la BCDC prévoit pour ses salariés un plan de retraite perçu sous forme de rente viagère (rente ADIVTAM).

Depuis avril 2013, un accord a été signé avec les syndicats afin de remplacer cette rente ADVITAM par un « package » versé au

moment du départ du salarié. Ce package couvre également les soins médicaux, les frais pharmaceutiques, les frais funéraires ainsi que l'indemnité de vie chère. Pour ce qui est des avantages à long terme, la BCDC accorde à son personnel des allocations spéciales d'ancienneté déterminées en fonction de la rémunération. Ces allocations sont servies chaque cinq ans à compter de dix ans d'ancienneté sachant que la dernière prime est perçue après quarante ans d'ancienneté. A noter que, dès la première adoption des normes IFRS, la BCDC a choisi de comptabiliser les engagements relatifs aux avantages du personnel en conformité avec la norme **IAS 19 R** (reviewed 2011).

Variation de l'obligation :

En millions de CDF

VARIATION DE L'OBLIGATION	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI				AUTRES AVANTAGES À LONG TERME		TOTAL AVANTAGES À LONG TERME	
	RÉGIME DE RETRAITE		IFC					
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	23 969 080	26 332 791	3 554 871	3 635 157	1 684 420	1 692 053	29 208 371	31 660 001
Coût des services rendus de la période	445 645	475 693	158 861	164 564	169 653	166 524	774 159	806 781
Intérêt sur actualisation	680 520	776 165	97 578	105 601	50 126	195 307	828 224	932 380
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition/Cession	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	676 443	(182 647)	265 423	121 743	(112 100)	(54 919)	829 766	(115 823)
Prestations payées	(4 170 816)	(3 432 922)	(757 190)	(472 194)	(292 370)	(169 852)	(5 220 375)	(4 074 968)
Autres (transferts)	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	21 600 872	23 969 080	3 319 543	3 554 871	1 644 910	1 684 420	26 565 325	29 208 371

Charge de la période :

En millions CDF

CHARGE DE LA PÉRIODE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI				AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	
	RÉGIME DE RETRAITE		IFC			
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus de la période	445 645	475 693	158 861	164 564	169 653	166 524
Intérêt sur actualisation	680 520	776 165	97 578	105 601	195 307	50 614
Rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Amortissement de la dette initiale	-	-	-	-	-	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Impact des liquidations ou réductions de régime	-	-	-	-	-	-
Acquisition/Cession	-	-	-	-	-	-
Autres (transferts)	-	-	-	-	-	-
Coût de la période	1 126 165	1 251 858	256 439	270 165	364 960	217 138

Passif à la clôture :

En millions CDF

PASSIF À LA CLÔTURE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			
	RÉGIME DE RETRAITE		IFC	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Passif ouverture	(23 969 080)	(26 332 791)	(3 554 871)	(3 635 157)
Charge comptabilisée au compte de résultat	(1 126 165)	(1 251 858)	(256 439)	(270 165)
Impact changement d'option comptable	-	-	-	-
Impact changement de norme comptable	-	-	-	-
Impact OCI	(676 443)	182 647	(265 423)	(121 743)
Prestations versées au cours de l'exercice	4 170 816	3 432 922	757 190	472 194
Coût de la période	(21 600 872)	(23 969 080)	(3 319 543)	(3 554 871)

Selon le dernier amendement de la norme IAS 19, les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi devraient être intégralement reconnus en capitaux propres (OCI) dès leur survenance.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sociaux sont :

Taux d'actualisation	3%
Taux d'augmentation des salaires	5%
Taux du turnover	4,80%
Age de départ à la retraite Femmes	60 ans
Age de départ à la retraite Hommes	65 ans
Table de mortalité	TV 88 - 90

NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de CDF

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	31/12/2015	31/12/2014
aux établissements de crédit	-	-
à la clientèle	71 437 559	91 277 798
Autres engagements de financement donnés	-	-
Total des engagements de financement donnés	71 437 559	91 277 798
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	31/12/2015	31/12/2014
de la banque centrale	-	-
des établissements de crédit	13 918 727	-
à la clientèle	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Total des engagements de financement reçus	13 918 727	-
ENGAGEMENTS INTERNES	31/12/2015	31/12/2014
Total des engagements internes	40 109 468	67 996 403
Total des engagements de financement	125 465 754	159 274 201

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de CDF

ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	31/12/2015	31/12/2014
d'ordre des établissements de crédit	3 602 620	4 931 842
d'ordre de la clientèle	60 137 172	52 225 528
Autres engagements de garantie donnés	4 639 576	4 622 545
Total des engagements de garantie donnés	68 379 368	61 779 915
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	31/12/2015	31/12/2014
des établissements de crédit	3 918 847	4 037 305
de la clientèle	658 570 315	633 642 686
Total des engagements de garantie reçus	662 489 162	637 679 991
ENGAGEMENTS INTERNES	31/12/2015	31/12/2014
Total des engagements internes	200 694 831	252 608 484
Total des engagements de garantie	931 563 359	952 068 390

NOTE 7 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de la banque se présente comme suit :

FILIALE	% DE PARTICIPATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SCI	100%	Intégration globale

7.2 PARTIES LIÉES

Les transactions opérées entre la BCDC et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Bilan

Les transactions entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2015 transitant par le bilan se présentent comme suit :

LIBELLÉ	ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE
Actif	-
Prêts, avances et titres	-
Comptes ordinaires	1 758 212
Prêts	-
Titres	-
Actifs divers	30 176
Total	1 788 388
Passif	-
Dépôts	-
Comptes ordinaires	1 758 212
Autres emprunts	-
Dettes représentées par un titre	-
Passifs divers	30 176
Total	1 788 388
Engagements de financement et de garantie	-
Engagements donnés	1 782
Engagements reçus	28 394

Compte de résultat

Les transactions entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2015 transitant par le compte de résultat se présentent comme suit :

LIBELLÉ	ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE
Intérêts et produits assimilés	-
Intérêts et charges assimilées	-
Commissions (produits)	-
Commissions (charges)	-
Prestations de services données	158 713
Prestations de services reçues	321 019
Total	479 732

7.3 RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la BCDC est réparti comme suit :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS*	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL DÉTENUE EN %
	31/12/2014	31/12/2015	
État congolais	240 000	240 000	25,53%
M. George Arthur Forrest et sa famille	625 354	625 354	66,53%
Autres actionnaires	74 646	74 646	7,94%
Total	940 000	940 000	100,00%

*Actionnaires ou associés détenant 5% ou plus du capital



BCDC
Bâtisseurs d'Avenir

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers, exprimés en francs congolais, de la Banque Commerciale Du Congo S.A. (BCDC S.A.) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

► Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

► Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des pro-

cédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation des risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

► Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Commerciale Du Congo SA au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le 12 mai 2016
PricewaterhouseCoopers RDC SAS



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO
Bâtisseurs d'Avenir

www.bcdc.cd